

## ASSEMBLEE GENERALE 2016

### Invitation à participer à cette assemblée générale

Notre assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra le *dimanche 11 décembre 2016 au CELLIER, salle William Turner, à partir de 9 heures 30 (parcours fléché)*.

#### Ordre du jour

*Procès verbal de l'assemblée générale 2015 ;  
Rapport d'activités 2016 ;  
Rapport financier définitif de 2015 et provisoire de 2016 ;  
Rapport du vérificateur aux comptes ;  
Rapport moral ;  
Prix de la carte, des licences et du ticket « présence » 2017  
Interventions des personnalités ;  
Questions diverses (\*);  
Verre de l'amitié.*

(\*). Il vous est demandé d'adresser au siège social (mail ou courrier postal) toutes vos questions, propositions ou suggestions pour le 15 novembre 2016 dernier délai. Ces remarques seront abordées au cours des questions diverses lors de l'A.G.

#### ATTENTION

L'enregistrement des présences à cette assemblée générale (qui nous permettra de rembourser les 15 € du ticket de présence), sera effectué entre **8 h 30 et 9 h 30**, selon les modalités suivantes :

- Présentation **obligatoire** de votre carte de pêche 2016.  
(Cette carte sera poinçonnée et vous émargerez un listing pour certifier votre présence)
- **Aucun pouvoir** ne sera accepté pour excuser l'absence d'une tierce personne.  
(Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un ticket de "**présence**")

Pour les personnes qui seront dans l'impossibilité d'assister à cette AG pour **cas de force majeure**, les 15 € du ticket de présence seront remboursés contre justification jugée acceptable par le conseil d'administration.

Pour cela, il vous suffira d'adresser un courrier avec justificatifs, au siège de notre association à l'adresse suivante :

ADAPAEF-PNMA de L-A  
Chez M. René BERARD  
1, Le Moulin de Quiheix  
44390 Nort sur Erdre

Un délai de **deux mois** est accordé pour nous adresser ce courrier, soit jusqu'au **8 février 2017 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Toutes ces demandes seront analysées et jugées au cours d'un conseil d'administration spécifique. Une réponse individuelle sera envoyée avec ou sans le remboursement, **au plus tard le 15 mars 2017**.

Le président  
Signé Gilles CHOSSON

Site internet : [www.adapaef44](http://www.adapaef44)

Le Président : Gilles CHOSSON – 108 route de la Loire – Vandel - 44850 Le CELLIER - 06.29.61.71.09 - [moniquegilles@free.fr](mailto:moniquegilles@free.fr)  
Le secrétaire : Giovanni MARINO – 6 rue de Clermont - 44850 Le CELLIER - 06.26.97.38.29

A LE CELLIER, le 14 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Votre demande d'attribution ou de renouvellement qui est jointe à ce courrier est à adresser **directement à la DDTM avant le 30 septembre 2016 accompagnée d'une enveloppe timbrée et libellée à votre nom et adresse pour la réponse.**

Je profite de ce courrier (afin de limiter les frais de correspondance) pour vous adresser au recto, la convocation à notre assemblée générale annuelle qui se déroulera le

**dimanche 11 décembre 2016 à la salle William TURNER au CELLIER à partir de 8 h 30.**

Il sera possible de terminer l'assemblée générale 2016 par un repas pris en commun dans un restaurant proche, avec possibilité d'y adjoindre le conjoint.

Celles ou ceux d'entre-vous qui souhaitent y participer doivent adresser pour le 15 novembre 2016 le coupon réponse ci après accompagné un chèque d'un montant de 27,50 euros par participant.

**ATTENTION**, suite au passage à la carte informatisée (imposée par la FNPF), vous devrez adresser au siège social avant le vendredi 6 janvier 2017 une photo et un chèque du montant de la carte de pêche ADAPAEF 2017 (ce montant 2017 sera communiqué lors de l'assemblée générale ou consultable sur le site internet de l'association).

L'absence de règlement à cette date n'autorisant pas l'impression de la carte, celle-ci ne pourra donc pas être retirée à ANCENIS ou NANTES. Il vous sera alors nécessaire d'aller la retirer, après contact préalable, au siège social à NORT-SUR-ERDRE.

Dans l'attente de vous entendre ou vous rencontrer, et me tenant à votre disposition, cordialement

Gilles CHOSSON



CO U P O N R É P O N S E - PARTICIPATION AU REPAS

repas du 11 décembre 2016 à l'issue de l'assemblée générale de l'A.D.A.P.A.E.F 44

(A retourner **UNIQUEMENT** en cas de participation au siège social avant le 15 novembre 2016)

Madame, monsieur \_\_\_\_\_ participera Nbre \_\_\_\_\_

(Joindre un chèque de 27,50€ / personne pour la réservation)

